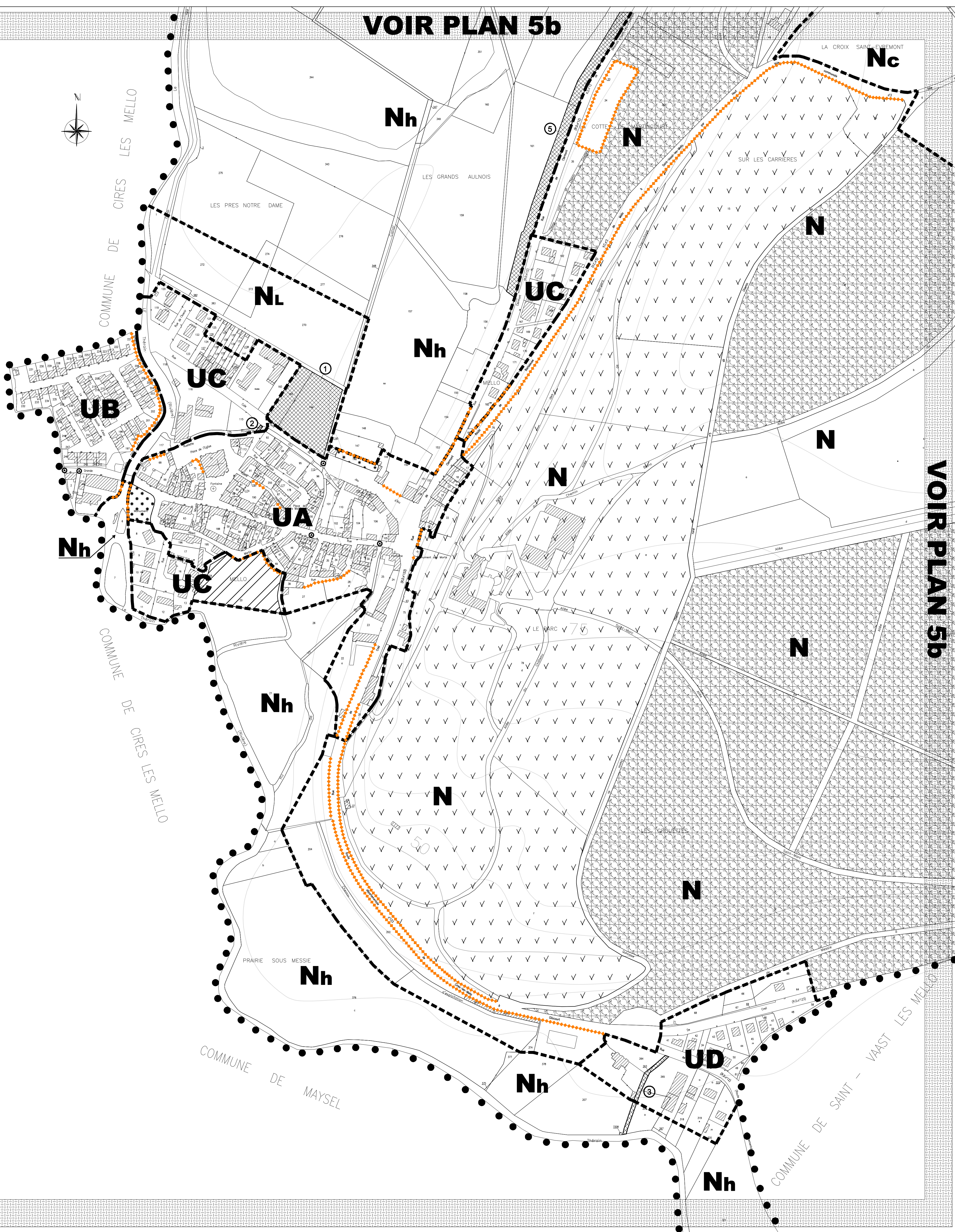


VOIR PLAN 5b



LEGENDE

- Limite communale
- Courbes de niveau
- Limite de zone
- Espace boisé classé à protéger au titre de l'article L.130-1 du Code de l'Urbanisme
- ① Emplacement réservé au titre de l'article L.123-1-5(V) du Code de l'Urbanisme (voir plan de détail n°5e)
- ▽▽▽▽ Parc du château protégé au titre de l'article L.123-1-5(III-2°) du Code de l'Urbanisme
- * * * Espace public à préserver au titre de l'article L.123-1-5(III-2°) du Code de l'Urbanisme
- ▨ Périmètre à l'intérieur duquel des principes sont présentés dans les "orientations d'aménagement et de programmation" (voir document n°4)
- ◆◆◆◆ Mur à protéger au titre de l'article L.123-1-5(III-2°) du Code de l'Urbanisme
- ▲ Elément du petit patrimoine (ponts en pierre sous chaussée) à protéger au titre de l'article L.123-1-5(III-2°) du Code de l'Urbanisme
- ▨ Partie visible sur un autre plan
- UA** Zone urbaine correspondant au noyau ancien
- UB** Zone urbaine correspondant à un quartier d'habitat groupé
- UC** Zone urbaine de moindre densité
- UD** Zone urbaine correspondant aux hameaux
- N** Zone naturelle et forestière
- Nc** Secteur de carrière
- Nh** Secteur naturel à dominante humide
- Nl** Secteur à vocation de loisirs

URBA-SERVICES 83, rue de Tilloy - BP 401 - 60004 BEAUVAIS CEDEX
CABINET DE CONSEILS EN URBANISME Téléphone : 03.44.45.17.57
Fax : 03.44.45.04.25

Commune de
MELLO

**PLAN LOCAL
D' URBANISME**

APPROBATION
Vu pour être annexé à la
délibération en date du :
15 JUIL. 2015

5c

REGLEMENT GRAPHIQUE
PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES
"Village" et "Hameau de Messie"
Echelle : 1/2000e

LEGENDE



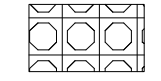
Limite communale



Limite de zone



Courbes de niveau



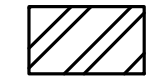
Espace boisé classé à protéger au titre de l'article L.130-1 du Code de l'Urbanisme



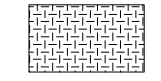
Emplacement réservé au titre de l'article L. 123-1-5(V) du Code de l'Urbanisme (voir plan de détail n°5e)



Mare à protéger au titre de l'article L.123-1-5(III-2°) du Code de l'Urbanisme



Périmètre à l'intérieur duquel des principes sont présentés dans les "orientations d'aménagement et de programmation" (voir document n°4)



Partie visible sur un autre plan

UD

Zone urbaine correspondant aux hameaux

N

Zone naturelle et forestière

N_c

Secteur de carrière

N_h

Secteur naturel à dominante humide

URBA-SERVICES

83, rue de Tilloy - BP 401 - 60004 BEAUVAIS CEDEX

CABINET DE CONSEILS EN URBANISME

Téléphone : 03.44.45.17.57
Fax : 03.44.45.04.25

Commune de

MELLO

**PLAN LOCAL
D' URBANISME**

APPROBATION

Vu pour être annexé à la
délibération en date du :
15 JUIL. 2015

5d

REGLEMENT GRAPHIQUE

**PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES
"Hameau de Martincourt"**

Echelle : 1/2000e

